

# BULLETIN D'INFORMATION N° 36

Séance du Conseil Municipal du 27 décembre 2011.

## 1) Coupes de bois :

Conformément à la proposition faite par la commission des affaires indivises, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fixer à 150 € le prix d'un lot de bois de chauffage au lieu dit l'Ermitage. Les personnes intéressées vont être contactées afin de procéder au tirage au sort des lots.

## 2) Décisions modificatives :

Concernant l'assainissement, il convient de passer des écritures d'ordre pour un montant de 76 695 € et des ajustements pour des montants de 100 et 1 200 €.

Concernant la commune, il s'agit de procéder à une régularisation de TVA sur les 5 logements de l'ancienne mairie et d'intégrer des avances pour travaux sur le CD 126. Le total des écritures représente 231 809 €.

## 3) Ouverture de programme 2012:

M. le Maire rappelle qu'il est légalement possible d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit un montant qui ne peut dépasser 303 640 €. Il est ainsi décidé à l'unanimité d'ouvrir le programme suivant pour 2012 :

- acquisition de matériel : 4 000 €
- voirie communale 2012 : 103 000 €
- voirie intempéries 2011 : 119 709 €
- diagnostic assainissement : 50 000 €
- lits de séchage à la station d'épuration : 431 €
- réhabilitation réseau assainissement rue du Litor : 16 500 €
- aménagement accessibilité : 10 000 €

## 4) Désignation de délégués:

Compte tenu de la fusion des deux syndicats d'assainissement, la commune doit procéder à la nomination de délégués au futur Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay. Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Patrick Moura et Michel Aurignac délégués titulaires, Fabien Bérard et Yves Monguilhet délégués suppléants.

## 5) Dotation de la commune au SAPAN:

Toujours dans le cadre de la fusion des services d'assainissement, c'est le nouveau Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay (SAPAN), qui va entrer en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2012. A cet effet, le Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention, décide de verser une dotation de 30 000 €.

## 6) Remboursements assurance:

A la suite des intempéries du 19 mai 2011 qui ont occasionné des dégâts à l'école du Bourg, la commune reçoit un règlement de 1 233,43 €. La même compagnie d'assurances GROUPAMA, verse 574,84 € au titre d'un sinistre survenu le 5 octobre sur une conduite de gaz.

## 7) Echange de terrain:

Dans le cadre de l'aménagement touristique du site de l'Ermitage, M. le Maire propose qu'il soit procédé à un échange de terrain en vue de créer une aire de stationnement chemin de l'Oppidum. L'opération consiste à échanger 1 000 m<sup>2</sup> de terrain de la parcelle cadastrée AB 658, appartenant à Michel Bénédeyt contre 2 000 m<sup>2</sup> de la parcelle AB 678 située au Saligat et appartenant à la commune. Après discussions, le Conseil Municipal par 8 voix pour, 7 voix contre et une abstention, décide de procéder à cet échange. Les frais seront à la charge de la commune. M. le Maire est autorisé à passer un acte en la forme administrative.

## *Quelques infos ...*

### **Coopération Sud Organisation Pays Dogon :**

Le vendredi 17 février à 20 h 30 à la salle de l'Isarce, l'association Coopération Sud Organisation présentera l'expérience d'une ONG assonaise au Mali. Autour de son président, Claude Sicre, l'équipe CSO vous fera part de son expérience sur le terrain à travers de nombreuses diapositives et développera les thèmes suivants : culture et

mode de vie du peuple dogon, les problèmes posés par la situation géopolitique actuelle, les actions réalisées et les projets de CSO au Mali. Soirée gratuite ouverte à tous.

### **Matches Asson-Sport**

#### Prénationale garçons

Samedi 21 janvier : Asson-Champcevinel à 21 h 00

Samedi 11 février : Asson-Lasseube à 21 h 00

#### Nationales 3 filles

Dimanche 22 janvier : Asson-Mourenx à 16 h 00

Samedi 28 janvier : Asson-Ste Loubes à 21 h 00

Samedi 11 février : Asson-Chasseneuil à 19 h 15

#### Régional - 18 garçons

Samedi 21 janvier : Asson-Brax à 19 h 00

Samedi 4 février : Asson-Blanquefort à 19 h 15

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, Asson Sports obtient le label d'argent décerné par la FFHB. Cette distinction est attribuée aux clubs qui font un effort particulier pour les enfants âgés de moins de 11 ans : installations, matériel, encadrement par des bénévoles,... Depuis sa création en 1979, l'école de hand d'Asson Sports n'a cessé de donner aux jeunes joueurs le plaisir de l'effort collectif et l'envie de poursuivre la pratique du hand dans les catégories supérieures. Cette reconnaissance va à toutes celles et ceux qui, depuis bientôt 50 ans, oeuvrent au sein d'Asson Sports.

**Repas des Aînés:** Les personnes de plus de 65 ans (et leurs conjoints) sont conviées au repas offert par le CCAS qui aura lieu le samedi 4 février à midi à la salle de l'Isarce.

**Loto des Gais montagnards :** Il se déroulera le dimanche 29 janvier à 14 h 00, à la salle de l'Isarce où de nombreux lots vous attendent.

**Elagage :** La loi relative à l'élagage des abords des voies communales permet de mettre en demeure les propriétaires négligents et d'engager à leur charge les travaux nécessaires.

**Services à la personne :** la Communauté de communes du Pays de Nay va mettre en place un service communautaire de transport à la demande. Il sera réservé à la population âgée, à mobilité réduite ou ne disposant pas de moyens de locomotion pour des déplacements de proximité. Le tarif pour les usagers sera comparable à celui pratiqué par les services de transport en commun. Une centrale de réservation départementale traitera les demandes. Pour plus d'informations, vous pourrez vous adresser à la communauté de Communes du Pays de Nay (05 59 61 11 82).